

ATTESTATION D'ESSAIS DE FONCTIONNEMENT VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE SIMPLE FLUX

Cette attestation n'exonère pas le maître d'ouvrage ou l'utilisateur de la maintenance et de l'entretien de l'installation

■ DESTINATAIRES DE CES FICHES

Ces fiches doivent être renseignées par l'entreprise en charge de la mise en œuvre de la ventilation mécanique contrôlée simple flux (autoréglable et hydroréglable) et sont destinées au Maître d'Ouvrage. Ces fiches informatives sont non exhaustives, elles ne se substituent pas à la réglementation en vigueur, ni au devoir de conseil de l'installateur.

■ OBJECTIF ET NATURE DES ESSAIS

Les essais et vérifications ont pour but de contrôler le fonctionnement des installations de ventilation mécanique contrôlée simple flux (hors VMC gaz), indépendamment des essais et vérifications effectués dans le cadre de la sécurité des personnes.

Ces essais sont adaptés aux maisons individuelles, aux maisons individuelles groupées, aux immeubles collectifs d'habitation. Ils doivent être réalisés avant réception.

Ils consistent à s'assurer que l'air est extrait à chaque bouche.

NB : ces essais ne sont pas adaptés aux installations de ventilation qui coexistent avec un ou des appareils atmosphériques non étanches ou non munis de dispositifs de sécurité anti-refoulement et raccordés à un conduit de fumée fonctionnant en tirage naturel.

Ces essais ne sont pas considérés comme un processus d'autocontrôle qui doit, lui, se faire au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Ils ne sont pas une preuve de réglage ou d'équilibre de l'installation.

NB : ces fiches se substituent aux anciennes fiches COPREC, elles sont valables en France métropolitaine et dans les DOM - COM.

■ MODE D'EMPLOI

Le document se compose :

- **page 1 :** d'un rappel de l'objectif de ces essais et de la méthodologie proposée pour les réaliser ;
- **page 2 :** d'une fiche qui vous indique la méthodologie des essais à réaliser ;
- **Page 3 :** d'une page à dupliquer en cas de nombreux essais à réaliser ;
- **Page 4 :** d'une fiche d'enregistrement qui atteste des essais effectués.

■ ENREGISTREMENT

La fiche de contrôle est accompagnée d'un modèle de fiche d'enregistrement des essais (voir pages 3 et 4) qui doit être dupliqué autant que de besoin.

Les vérifications et essais concernés le sont dans les conditions normales d'utilisation, indépendamment des essais et vérifications effectués dans le cadre de la sécurité des personnes.

Les entreprises disposant de leur propre document interne peuvent l'utiliser à condition de respecter le contenu défini après.

Les essais sont à réaliser sur l'ensemble des installations. L'enregistrement de ces essais se fera en fonction des accords passés entre les acteurs du marché concerné.

■ PRÉREQUIS AUX ESSAIS ET PLANIFICATION

Les lots partition, menuiseries intérieures et revêtements de sols sont achevés. Les portes intérieures devront être posées et détalonnées.

Il faut vérifier préalablement :

- l'installation des bouches d'entrée d'air (emplacement, nombre, module...);
- l'installation des bouches d'extraction (emplacement, dimensionnement...);
- l'accessibilité au groupe et aux organes de réglage ;
- le raccordement du groupe au rejet extérieur ;
- la présence de colliers et plots anti-vibratiles ;
- la continuité des réseaux.

■ LIEU DES ESSAIS

Ces essais sont réalisés sur le chantier.

ATTESTATION D'ESSAIS DE FONCTIONNEMENT VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE SIMPLE FLUX

1 DÉSIGNATION DES ÉQUIPEMENTS

- | | |
|-----------------------------------|------------------------|
| ■ Groupe de VMC simple flux | ■ Bouches d'extraction |
| ■ Conduits et organes de réglages | ■ Entrées d'air |

2 APPAREILS DE MESURE

- | | |
|--------------|----------------|
| ■ Mètre | ■ Multimètre |
| ■ Débitmètre | ■ Pressiomètre |

3 ÉCHANTILLONNAGE

Les contrôles devront porter sur l'ensemble des équipements.

4 DESCRIPTION DES ESSAIS

4.1 Contrôle de fonctionnement du groupe d'extraction (sens de rotation du moteur...)

4.2 Cas de la VMC individuelle

- Mesurer le débit ou la pression à l'ensemble des bouches d'extraction.
- Cas particulier des bouches à double débit : faire une mesure à débit réduit et une à grand débit.

4.3 Cas d'une installation de ventilation collective

- Dans le cas de bouches autoréglables :
 - vérifier que le débit d'air extrait à la ou les bouches les plus défavorisées reste dans la plage de débit spécifiée dans les études ;
 - vérifier que le débit d'air extrait à la ou les bouches les plus favorisées reste dans la plage de débit spécifiée dans les études.
- Dans le cas de bouches hydroréglables :
 - vérifier que la pression d'air extrait à la ou les bouches les plus défavorisées reste dans la plage de pression spécifiée dans les études ;
 - vérifier que la pression d'air extrait à la ou les bouches les plus favorisées reste dans la plage de pression spécifiée dans les études.
- Cas particulier des bouches fonctionnant par détection de présence :
 - dans le cas de système à piles, vérifier la présence de pile ;
 - vérifier que la bouche se déclenche lorsqu'il y a présence humaine dans la zone de déclenchement.

ATTESTATION D'ESSAIS DE FONCTIONNEMENT VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE SIMPLE FLUX

VENTILATION

DÉSIGNATION DE L'OUVRAGE

Désignation et adresse de l'opération :

Localisation des contrôles :

Bâtiment : _____

Hall : _____

Zone : _____

ENREGISTREMENT DES ESSAIS

ÉQUIPEMENTS	LOCALISATION	Réf. des ESSAIS	ESSAI SATISFAISANT	OBSERVATIONS

ATTESTATION D'ESSAIS DE FONCTIONNEMENT VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE SIMPLE FLUX

À REMETTRE AU
MAÎTRE D'OUVRAGE

VENTILATION

ENREGISTREMENT DES ESSAIS

ÉQUIPEMENTS	LOCALISATION	Réf. des ESSAIS	ESSAI SATISFAISANT	OBSERVATIONS

ATTESTATION DE RÉALISATION DES ESSAIS

Monsieur, madame : _____

De la société : _____

Responsable de l'exécution des essais et vérifications, mentionné ci-dessus, déclare que les renseignements portés sur le présent procès-verbal d'essais sont exacts et que les essais sont satisfaisants.

NB : le présent procès-verbal d'essais vise le bon fonctionnement des installations et ne constitue pas une attestation relative à la sécurité des personnes.

Date : le _____

Signature :

Cachet de l'entreprise :